|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  | **Une image contenant Graphique, cercle, capture d’écran, Police  Description générée automatiquement** |  |
|  | D:\Users\ppaoli\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\Logo-Interco-2022-rvb.jpg |  |  |

**CONTRIBUTION DU COLLECTIF INTER-ASSOCIATIF DES ÉLUS SÉCURITÉ-PRÉVENTION (CIAESP)**

**\_**

**Pour un renouveau de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance**

**Contexte**

A travers cette contribution, les membres du CIAESP réaffirment le souhait d'un dialogue continu entre les collectivités territoriales et l’État pour une meilleure prise en compte des besoins des citoyens, en particulier des plus vulnérables, et pour une co-construction de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance pilotée par le ministre auprès du ministre de l’Intérieur, François-Noël Buffet.

Ils soulignent ainsi leurs attentes sur les principaux axes de la future stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) et les opportunités ouvertes pour les collectivités territoriales.

**L’enjeu d’une double approche :**

Le CIAESP réaffirme son attachement à la prévention, porteuse d'amélioration des situations individuelles. L’efficacité de la prévention exige un partenariat fort passant par l'inscription de la prévention dans chaque politique institutionnelle. Celle-ci repose sur une double approche :

* **Une approche locale fondée sur les besoins des territoires** : Les élus locaux, pierre angulaire des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance, animent des dispositifs reposant sur la proximité en développant un travail de prévention et de médiation au plus près des besoins des habitants.
* **Une approche globale et transversale à travers l’équilibre prévention - sanction** articulée avec les politiques sociales, sanitaires, d’éducation et de jeunesse, d’aménagement et de valorisation des espaces publics, d’insertion, de participation citoyenne etc.

**Des mesures prioritaires face aux défis actuels**

Dans le cadre de cette future SNPD, le CIAESP souhaite mettre en avant certains défis du quotidien qui nécessitent une attention spécifique.

* **La santé mentale**

« Grande cause nationale 2025 », le CIAESP considère que la santé mentale doit être mieux intégrée dans les actions de prévention de la délinquance afin de mieux tenir compte du respect des droits humains des personnes souffrant de troubles mentaux dans toutes leurs dimensions, en particulier des plus jeunes publics. Dans certains cas, des problèmes de santé mentale non traités peuvent conduire à une prise de risque en termes de sécurité individuelle et collective.

Le CIAESP recommande ici de s’appuyer sur une sensibilisation renforcée des élus et autres décideurs locaux à l’importance de la santé mentale et son lien avec la sécurité urbaine.

Il indique l’importance de la formation notamment des « premiers secours en santé mentale », l'amélioration de l'interconnaissance entre professionnels et la coordination des services existants pour une intervention efficace.

Ce faisant, le CIASEP appelle à renforcer l’articulation entre les conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance et les conseils locaux de santé mentale ainsi qu’au déploiement des dispositifs « d’aller-vers », indispensables à l’accès aux soins des personnes les plus vulnérables et les plus éloignées. La participation accrue des agences régionales de santé est, à ce titre, prépondérante pour les membres du collectif.

Il souligne, enfin, son attente forte vis-à-vis de l’Etat en termes de moyens et d’actions, notamment pour former suffisamment de médecins, et pour accompagner les élus et professionnels en première ligne qui, dans l’exercice de leur fonction, sont régulièrement exposés au stress[[1]](#footnote-1).

* **Prévention de l’enrôlement des jeunes dans les trafics**

Les élus du CIAESP saluent les apports de la loi visant à lutter contre le narcotrafic, fruit d’un travail transpartisan. Ils appellent, cependant, à élargir le spectre du débat pour intégrer pleinement les enjeux de prévention. Une approche intégrée, en appui aux réponses pénales et judiciaires, repose notamment sur une meilleure articulation entre les politiques de santé et de prévention de la délinquance.

Dès lors, les élus soulignent l’importance de mieux comprendre les logiques d’enrôlement afin d’identifier les leviers de prévention.

Les politiques de prévention doivent pouvoir remettre en question la seule vision de l’appât du gain immédiat que certains jeunes peuvent projeter et la culture de violence véhiculée par le narcotrafic.

Le suivi individualisé pour l’élaboration de parcours de sortie de la délinquance, le soutien et l’accompagnement des professionnels et des habitants ainsi que la mobilisation des politiques publiques autour de parcours sont autant de pistes à explorer pour prévenir l’entrée et encourager la sortie des trafics. Sur ce sujet, les élus du CIAESP suivent avec intérêt le projet « LIMITS » de la MILDECA visant à impliquer les maires et différents acteurs territoriaux dans la lutte contre les trafics de drogues commis par les mineurs auteurs.

* **L’accompagnement des situations d’errance et les marginalisations**

L'errance et les marginalisations posent la double question de la tranquillité publique et de l'attention aux personnes les plus vulnérables.

Les sanctions sont vaines si elles ne sont pas assorties de solutions d'accompagnement. Les efforts en matière de logement et d'insertion doivent donc être prioritaires. C’est la raison pour laquelle, les élus locaux insistent sur la nécessité de soutenir les initiatives, entre professionnels, visant à l’acculturation conjointe des acteurs sur ces enjeux d’errance et de tranquillité publique, de même que le renforcement de l’orientation et du suivi des personnes à la rue, dans une stratégie de zéro « non-recours » ainsi que le développement des solutions d’hébergement d’urgence ou plus pérennes.

* **Une gouvernance simplifiée : Réaffirmer le rôle du maire au cœur des politiques locales de sécurité**

Une clarification de la gouvernance et une réaffirmation claire des rôles de chacun restent attendues. Le CIAESP recommande :

* Une évaluation de la première SNPD pour une nouvelle stratégie proche et adaptée aux territoires, en laissant la latitude et les moyens aux expérimentations locales avec un Etat coordonnateur/planificateur mobilisé autour d’actions structurantes
* De s’appuyer pleinement sur le Conseil Local et intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, instance principale de pilotage pour mettre en cohérence les dispositifs existants (Zone de sécurité prioritaire, Police de sécurité du quotidien et Quartier de reconquête républicaine, Groupes de Partenariat Opérationnel, Groupes locaux de traitement de la délinquance, cellules de veille, groupes de suivi nominatif…).
* D’étendre le champ d’action de la prévention au niveau des bassins de vie (avec une approche partenariale entre les différents acteurs autour des CLSPD/CISPD/CMSPD) afin d’accompagner la montée en compétence de l'échelon intercommunal sur ces sujets

Dans ce contexte, le CIAESP reste également attentif à la démultiplication des dispositifs de prévention qui risquent d’apporter plus de confusion ou de dispersion des moyens face aux besoins de simplification.

Le CIAESP souligne, par ailleurs, les besoins en termes d’ingénierie locale.

La sécurité occupe une place singulière dans nos politiques et discours publics. Elle reste un sujet sensible soumis à une forte polarisation. Le recours à des données probantes peut permettre d’analyser et d'objectiver les besoins réels et les résultats des actions. La réalisation de diagnostics, précis et continus, est un outil essentiel à la mise en œuvre et au suivi de politiques publiques de sécurité efficientes. Les enjeux de sécurité nécessitent impérativement de s’extraire du registre du ressenti au bénéfice d’une approche méthodologique rigoureuse.

Enfin, le coordonnateur s’est imposé comme la cheville ouvrière des politiques locales de sécurité. Le CIAESP souligne son rôle crucial et recommande un positionnement stratégique lui permettant de garantir sa légitimité d’agir en transversalité et de mobiliser des partenaires variés. Le CIAESP demande à l’Etat de consolider ce métier spécifique par une reconnaissance et une formation accrue, via le CNFPT notamment.

* **Des moyens renforcés**

Pour garantir les capacités d’intervention des collectivités locales, urbaines, péri urbaines ou rurales, la question des moyens alloués aux politiques territoriales doit être posée.

Le CIAESP prend ainsi note de l’instruction signée le 10 juin 2025 par Bruno RETAILLEAU ministre d’Etat, ministre de l’Intérieur ainsi que par François-Noël BUFFET, ministre auprès du ministre d’Etat. Celle-ci fixe l’enveloppe du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 74,4 millions d’euros (52,7 millions d’euros confiés en gestion et pilotage au SG-CIPDR et 21,7 millions confiés à la DEPSA) contre 87,4 millions d’euros en 2024 (année JOP) et 83 millions d’euros en 2023, soit un recul de plus de 15% par rapport à l’année dernière (-4% par rapport à 2023).

Le CIAESP appelle donc à une revalorisation, de même qu’à une révision des modalités du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) en composant les budgets dans un souci d'équilibre entre sécurisation et prévention

* Le calendrier actuel des co-financements est peu flexible et ne favorise pas des actions structurantes/en continuité, la pluriannualité est une piste à explorer, notamment en s’appuyant sur la dynamique des Convention pluriannuelles d’objectifs (CPO). Les appels à projet sont chronophages et les crédits limités, la territorialisation/contractualisation en la matière doit primer en fonction des priorités locales.
* Cette révision des modalités du FIPD doit, en outre, permettre d’avoir une vision de plus globale de l’enveloppe et de la répartition des budgets dédiés.

***A propos du CIAESP***

Le collectif inter-associatif d’élus pour la sécurité et la prévention (CIAESP) *est un mouvement qui a notamment pour ambition de renforcer les relations entre les associations d’élus locaux afin d’échanger sur des problématiques communes et de s’assurer que leurs voix soient mieux prises en compte par l’Etat notamment à travers de nouvelles modalités de concertation.*

*Le CIAESP est composé de l’association Départements de France, l’Association des maires de France et des présidents d’intercommunalité, le Forum français pour la sécurité urbaine, France urbaine, Villes de France, Intercommunalités de France, l’Association des maires Ville et banlieue de France, l’Association des communes et collectivités D’Outre-mer. Renforcement de la prévention, relations population-forces de sécurité, drogues, violences intrafamiliales, radicalisations, font d’ailleurs partie des thématiques prioritaires du collectif.*

1. https://www.amf.asso.fr/documents-enqute-elusantre-maire-aujourdhuiengages-debordes-malmenes-quels-effets-sur-la-sante-/42389 [↑](#footnote-ref-1)